



[Accueil](#) > [Ministère des Finances Canada](#)

Le gouvernement reconnaît le rôle très utile des organismes de bienfaisance pour bâtir un Canada fort et bienveillant

De : [Ministère des Finances Canada](#)

Communiqué de presse

Le 31 octobre 2018 – Ottawa (Ontario) – Ministère des Finances Canada

Les organismes de bienfaisance jouent un rôle important en rapprochant les gens et en bâtissant des communautés fortes. Ils aident également à orienter les débats publics et à forger des politiques publiques.

Le gouvernement a présenté lundi des mesures législatives dans le cadre de la *Loi n° 2 d'exécution du budget de 2018* qui visent à modifier les règles régissant les organismes de bienfaisance afin de leur permettre de poursuivre pleinement leurs objectifs de bienfaisance en participant à des activités politiques non partisans ainsi qu'à l'élaboration de politiques publiques. Plus précisément, les mesures législatives proposent :

- d'éliminer les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui se rapportent aux activités politiques non partisans des organismes de bienfaisance, y compris la disposition leur permettant effectivement de consacrer tout au plus 10 % de leurs ressources à ces activités politiques;
- de maintenir l'interdiction aux organismes de bienfaisance de mener des activités directes ou indirectes de soutien à un parti politique ou à un candidat à une charge publique, ou d'opposition à l'un ou à l'autre;
- de préciser qu'une œuvre de bienfaisance, tout comme une fondation de

bienfaisance, doit être constituée et administrée exclusivement à des fins de bienfaisance.

Ces modifications sont conformes à la recommandation n° 3 du *Rapport du Groupe de consultation sur les activités politiques des organismes de bienfaisance*. Une fois qu'elles auront été adoptées par le Parlement, les mesures législatives proposées s'appliqueront rétroactivement.

Ces mesures législatives s'inscrivent dans le cadre de consultations du ministère des Finances du Canada lancées en septembre et tiennent compte des commentaires des intervenants. Ces mesures reflètent également l'engagement du gouvernement qui consiste à préciser les règles qui gouvernent la participation des organismes de bienfaisance à des activités politiques, conformément à la lettre de mandat de la ministre du Revenu national et à celle du ministre des Finances.

Citations

« Les organismes de bienfaisance jouent un rôle essentiel dans la société canadienne et fournissent de précieux services aux Canadiens. Grâce aux mesures législatives proposées qui ont été présentées aujourd'hui, le gouvernement respecte son engagement de mieux appuyer les organismes de bienfaisance dans le précieux travail qu'ils accomplissent, en leur permettant de mieux communiquer leurs points de vue et leurs expériences, alors que nous travaillons ensemble en vue de bâtir des communautés fortes et bienveillantes. »

- *Bill Morneau, ministre des Finances*

Liens connexes

- [Le gouvernement poursuit ses efforts en vue d'assurer l'égalité et](#)

la croissance pour la classe moyenne

- Plan budgétaire
- Discours budgétaire
- Avis de motion de voies et moyens portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en oeuvre d'autres mesures et notes explicatives

Personnes-ressources

Les médias peuvent s'adresser à :

Pierre-Olivier Herbert

Attaché de presse

Cabinet du ministre des Finances

pierre-olivier.herbert@canada.ca

613-369-5696

Relations avec les médias

Ministère des Finances Canada

fin.media-media.fin@canada.ca

613-369-4000

Demandes de renseignements généraux

Téléphone : 613-369-3710

Télécopieur : 613-369-4065

Téléimprimeur : 613-369-3230

Courriel : fin.financepublic-financepublique.fin@canada.ca

Recherche d'information connexe par mot-clés: GV Gouvernement et vie politique | Ministère des Finances Canada | Canada | Argent et finances | grand public | communiqués de presse | L'hon. William Francis Morneau

Date de modification :

2018-11-01